

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JUIN 1862.

Crédit de 160,040 francs au Département de l'Intérieur⁽¹⁾.

AMENDEMENT.

Les soussignés ont l'honneur de proposer à la Chambre d'ajourner le vote sur le crédit de 109,200 francs et de réduire à 4,000 francs le chiffre mentionné pour frais de transport des armes et dépenses imprévues, de telle sorte que le crédit de 160,040 francs soit de 44,840 francs.

CH. LESOINNE.

J. MOUTON.

(1) Projet de loi, n^o 107.

Rapport, n^o 162.